

# Convention Luxinnovation

## Contrat de performance 5 / 2022-2025

Entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, ci-après dénommé "l'État", représenté par le Ministre de l'Économie, Monsieur Franz Fayot, le Ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Monsieur Lex Delles, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Monsieur Claude Meisch,

la Chambre de Commerce, représentée par son Président, Monsieur Luc Frieden,

la Chambre des Métiers, représentée par son Président, Monsieur Tom Oberweis,

la Fedil – The Voice of Luxembourg's Industry, représentée par sa Présidente, Madame Michèle Detaille,

dénommés ci-après « les membres»

d'une part,

et

le groupement d'intérêt économique « Luxinnovation, Agence nationale pour la promotion de la recherche et de l'innovation», ci-après dénommé « Luxinnovation », représenté par son Président, Monsieur Mario Grotz, et son CEO, Madame Sasha Baillie

d'autre part,

considérant la volonté du Gouvernement de promouvoir et de soutenir les activités de recherche, de développement et d'innovation visant à contribuer au développement scientifique, technologique et socio-économique du pays,

considérant les activités réalisées en commun par les membres à travers Luxinnovation depuis sa création en 1984,

considérant la nécessité de définir et mettre en œuvre les activités de Luxinnovation dans le cadre d'une approche pluriannuelle et d'une structuration lui permettant de remplir au mieux ses missions,

il est convenu et arrêté ce qui suit :

## Art. 1 Objet

L'objet de la présente convention consiste à définir le cadre général concernant les conditions d'attribution des contributions financières des membres en vue du financement des activités de Luxinnovation, conformément à ses missions et objectifs.

Les performances de Luxinnovation seront mesurées par des indicateurs de performance précisés dans l'annexe faisant partie intégrante de la présente convention (cf. annexe).

## Art. 2 Missions de Luxinnovation

Les missions de Luxinnovation sont régies par ses statuts et la loi modifiée du 17 mai 2017 relative à « la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation ». Elles peuvent être résumées comme suit :

- informer et sensibiliser à l'innovation et promouvoir l'écosystème luxembourgeois de l'innovation au niveau national et international ;
- conseiller et aider les entreprises de toutes tailles, les créateurs d'entreprises innovantes ainsi que les organismes de recherche publics (ORP) et privés, en les aidant à structurer leurs projets d'innovation et à accéder aux connaissances, aux financements, aux technologies, aux équipements, aux infrastructures, aux réseaux, aux marchés et aux opportunités commerciales grâce à un portefeuille cohérent de services, tant au niveau national qu'international
- stimuler la collaboration, la consultation et la mise en réseau aux niveaux national, interrégional et international et faciliter des projets collaboratifs public-privé en matière d'innovation
- favoriser la politique d'innovation en conseillant les autorités nationales et européennes en matière d'innovation et en interagissant avec les agences d'innovation au niveau international.

En somme, la mission de Luxinnovation consiste à promouvoir l'innovation à la fois :

- au niveau micro-économique en soutenant les entreprises avec leurs projets d'innovation directement et individuellement,
- au niveau macro-économique en identifiant les opportunités de développement économique durable du pays moyennant l'innovation et en facilitant des projets collaboratifs public-privé en matière d'innovation.

### Art. 3 Objectifs, activités et groupes-cibles de Luxinnovation

#### 1. Soutien aux entreprises dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la transformation digitale

Moyennant des services et produits qui répondent aux besoins d'innovation de toutes types d'entreprises dans une économie numérique, axée sur les données et dans un objectif de développement économique durable, Luxinnovation facilite l'accès à des financements RDI publics, nationaux et européens et rend l'innovation accessible en particulier aux petites et moyennes entreprises et à l'artisanat. Elle soutient les entreprises dans leurs projets d'innovation en fournissant de l'expertise en matière de transformation digitale, de transition vers un fonctionnement et des processus plus durables, et d'accès à des aides d'Etat.

*Sur le plan national*, l'Agence **aide les entreprises à structurer leurs projets RDI** en mettant à leur disposition ses services en matière :

- d'information sur les dispositifs d'aides d'État, dispensées par le Ministère de l'Économie, et notamment en matière de RDI et de projets de protection de l'environnement,
- de conseil dans l'élaboration et un support pour l'instruction des demandes de ces aides d'État,
- d'identification des compétences requises et de mise en contact avec des partenaires publics et privés potentiels,
- de définition du modèle économique en vue d'optimiser le retour sur investissements.

Afin de **rendre l'innovation accessible aux PME et à l'artisanat**, l'Agence effectue de la sensibilisation aux bénéfices concurrentiel que peut apporter une démarche d'innovation planifiée et structurée et leur offre un accompagnement personnalisé via les **programmes de performance Fit4**. Ces programmes visent à améliorer l'efficacité globale de l'entreprise à partir de ses activités de base, à accompagner les entreprises dans leurs démarches circulaires et / ou durables, à accompagner les entreprises dans leur transformation digitale et les guider dans leur démarche visant à offrir de nouveaux produits ou services et à mettre en œuvre des processus de production améliorés, afin de gagner en compétitivité à court terme et de libérer des ressources pour favoriser l'innovation et la croissance des activités à moyen et long terme au travers de projets faisant appel aux régimes d'aide d'Etat à la RDI. L'Agence accompagne aussi les PME et l'artisanat dans la recherche de partenaires nationaux et internationaux, grâce à des outils spécifiques (notamment le réseau EEN en partenariat avec les chambres professionnelles) et à une assistance ciblée et personnalisée dans le cadre du processus de transfert de technologie.

*Sur le plan européen*, au titre de son mandat de délégué national, Luxinnovation représente les intérêts luxembourgeois dans les programmes européens et internationaux RDI, dont tout particulièrement Horizon Europe.

L'Agence peut être chargée par le ministre ayant l'Économie dans ses attributions de coordonner ou de gérer, en tout ou en partie, la participation luxembourgeoise à un programme de coordination nationale ou internationale en RDI.

Luxinnovation informe, forme et accompagne les acteurs publics et privés voulant participer à des appels à projets dans ces programmes internationaux. Ces activités sont mises en œuvre dans le

cadre de ses missions de Point de Contact National (NCP). Luxinnovation analyse les stratégies et les projets de développement des acteurs luxembourgeois et leur propose les appels à projets les plus opportuns. Elle met en relation des acteurs luxembourgeois avec des acteurs industriels ou académiques ayant un rôle moteur en Europe.

Par ses différentes activités, Luxinnovation vise à accroître les collaborations internationales dans ces programmes.

Afin de soutenir la transformation digitale de l'industrie manufacturière et en partie des PME industrielles, Luxinnovation gère et héberge le **Luxembourg Digital Innovation Hub**, plateforme pour faciliter les contacts et la collaboration entre, d'un côté, les entreprises de l'industrie manufacturière qui ont besoin d'accéder aux compétences, technologies, services et mécanismes de soutien en matière de digitalisation et, de l'autre côté, les fournisseurs de solutions susceptibles d'apporter les compétences, les technologies et les services de numérisation répondant à ces besoins, en particulier dans l'optique de la transformation vers l'Industrie 4.0. Cette plateforme DIH est appelée à être reconnue comme un « European Digital Innovation Hub » dans le cadre du Digital Europe Programme de la Commission européenne. Elle aura aussi comme mission de promouvoir les compétences nationales en termes de supercalculateur, cybersécurité et intelligence artificielle. A cette fin, Luxinnovation s'est associée de partenaires pour renforcer son impact : l'Université, le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), le HPC Competence Centre, Luxprovide, Security Made in Luxembourg, la Fedil, la Chambre de Commerce et le FNR.

Afin de soutenir les entreprises dans leurs efforts d'intégrer les enjeux de durabilité dans leurs stratégies d'entreprise moyennant l'innovation, Luxinnovation fournit une expertise en matière de technologies innovantes, notamment digitales, leur permettant à rendre leurs services et leurs produits, ainsi que leur processus internes et externes, plus durables. L'accès à cette expertise in-house de Luxinnovation est davantage mis en évidence par le biais du Luxinnovation « Sustainability Innovation Hub ».

## **2. Soutien et encouragement à la création et l'attraction de nouvelles entreprises innovantes à Luxembourg**

Luxinnovation a pour mission de :

### ***a. Faciliter la création et le développement de start-ups innovantes***

L'Agence informe et accompagne, avec ses partenaires, les porteurs de projets innovants sur les démarches liées à la création de leur entreprise. Elle présente les structures d'incubation et d'accompagnement des start-up et les met en contact avec les partenaires pouvant les assister dans toutes les démarches administratives et autres à effectuer.

Luxinnovation assiste le créateur d'entreprise innovante au niveau de la transformation de son idée en projet d'entreprise viable et soutient le développement d'un business-plan solide. L'agence soutient les entreprises nouvellement créées dans leurs démarches de demandes d'aides publiques à l'innovation et les accompagne vers l'accès aux financements privés.

Luxinnovation met en œuvre un programme d'accélération Fit4Start qui favorise l'implantation de nouvelles activités, qu'elles soient émergentes au niveau local ou attirées depuis l'étranger.

Luxinnovation favorise la collaboration entre les grands groupes basés à Luxembourg qui ont un besoin d'innovation et les Start-ups locales et internationales qui peuvent être fournisseurs de solutions innovantes, ceci dans un effort de stimuler les démarches d'innovation ouverte.

***b. Attirer sur le territoire luxembourgeois des entreprises innovantes venant renforcer l'écosystème national et contribuer à l'objectif d'une économie compétitive, durable, digitale et orientée vers la donnée (« Trade&Invest »)***

Conformément à la stratégie de promotion économique adoptée par le Luxembourg Trade and Investment Board (TIB) et en collaboration étroite avec le ministère de l'Économie et les LTIOs, Luxinnovation identifie et attire des entreprises internationales qui combleraient un besoin du pays, qui correspondent aux critères de développement économique durable du gouvernement, et pour lesquelles le Luxembourg a une proposition de valeur pertinente à offrir.

Dans ses efforts de fournir un accueil personnalisé et adapté aux investisseurs et entreprises intéressés à s'implanter à Luxembourg, Luxinnovation met en relation les investisseurs, entreprises et start-ups étrangers avec les partenaires pertinents dans l'écosystème (experts, décideurs, infrastructures, etc.), et plus en particulier avec des entreprises nationales ou groupes internationaux installés au Luxembourg qui sont à la recherche de solutions innovantes nécessaires à leur développement. Ces activités sont menées en collaboration avec le Ministère de l'Économie et la *House of Entrepreneurship* dans le cadre de la *Investor Care Platform*.

**3. Soutien au développement d'une économie compétitive et durable et à la numérisation de l'économie en identifiant les opportunités moyennant l'innovation et en facilitant des projets collaboratifs public-privé en matière d'innovation**

Les clusters de Luxinnovation, élément clé de la politique nationale de RDI, ainsi que le département de la transformation digitale, dont notamment le *Digital Innovation Hub*, ont aussi pour mission d'identifier les opportunités de développement d'une économie compétitive et durable et de promouvoir la numérisation de l'économie moyennant l'innovation, ainsi que de faciliter la collaboration en matière d'innovation entre acteurs publics et privés afin d'atteindre ces objectifs.

Ainsi Luxinnovation anime les clusters sectoriels, notamment dans les domaines des technologies de la santé, de la mobilité, des matériaux et de l'industrie manufacturière, des technologies propres (« clean tech »), du bois et des industries créatives, et élabore des projets phares dans des domaines technologiques et économiques considérés comme primordiaux et prometteurs pour le développement économique durable, ceci moyennant un processus d'idéation impliquant des acteurs clés et intéressés de l'économie, de la recherche et du secteur public (« cluster advisory

groups »). Dans le cadre de son « *Sustainability Innovation Hub* », Luxinnovation favorise tout particulièrement des projets collaboratifs qui permettent une utilisation plus durable ou circulaire des ressources, la promotion de chaînes de valeurs plus régionales et l'adoption des principes d'économie circulaire moyennant l'innovation.

Luxinnovation veille aussi à suivre et à s'engager dans les initiatives d'innovation européennes et internationales émergentes qui ont le potentiel de fournir à l'économie et aux entreprises luxembourgeoises des opportunités de devenir plus digitales, compétitives et durables, et de saisir les opportunités des modèles d'affaires axés sur les données, ou de développer et adopter des technologies innovantes, tels que Gaia-x et d'autres initiatives européennes d'innovation découlant du Pacte vert pour l'Europe.

Luxinnovation soutient le Gouvernement et ses parties prenantes dans l'évaluation des opportunités et des obstacles à l'innovation (technologies et marchés en évolution, nouvelles opportunités de financement, opportunités de banc d'essai de technologies, nouvelles politiques européennes et internationales...) pour l'économie et l'écosystème RDI luxembourgeois, et en avançant des propositions lorsque des opportunités réelles se présentent.

#### **4. Noyau de connaissances liées à l'innovation**

Luxinnovation fournit un noyau de connaissances liées à l'innovation moyennant :

- La réalisation d'études et d'analyses de marchés pertinentes pour le développement économique durable du Luxembourg à la pointe de l'innovation (cartographies sectorielles ou technologiques des écosystèmes luxembourgeois, analyse des opportunités de prospection au sein des marchés étrangers, listes de prospection internationale, ...)
- La mise en place d'une veille stratégique pour capter les grandes tendances d'innovation technologiques et géographiques, identifier les évolutions du contexte légal et socio-politique de l'innovation aux niveaux mondial, européen et national, ou encore détecter de manière anticipée la mise en place d'initiatives d'intérêt relatives à l'innovation sur lesquelles Luxinnovation et ses partenaires souhaiteraient se positionner.

Luxinnovation veille à rendre ces connaissances et analyses accessibles à ses clients internes et externes moyennant une interface utilisateur conviviale. Ce « *Knowledge Hub* » de Luxinnovation est un élément clé de diffusion et partage des connaissances liées à l'innovation auprès des collaborateurs, partenaires et clients de Luxinnovation ainsi qu'auprès des acteurs économiques et de la recherche dans leur ensemble.

5. Promouvoir le « savoir-faire » économique et innovant du Luxembourg au niveau national et international et faire connaître les services de Luxinnovation

*(a) Promotion de l'innovation et de la recherche et de la transformation digitale et durable au niveau national*

Luxinnovation informe et sensibilise ses publics cibles sur l'intérêt que l'innovation et la RDI représente pour rendre les entreprises et l'économie luxembourgeoise plus digitaux, compétitifs et durables.

Le but est d'encourager tous les acteurs au Luxembourg potentiellement intéressés à entreprendre des projets d'innovation et de RDI, de faire recours aux services offerts par Luxinnovation, d'entrer en contact avec des partenaires publics et privés et d'obtenir accès à des instruments de financement à leur disposition.

Les actions de promotion au niveau national sont réalisées en collaboration et en concertation avec le Gouvernement, « *Research Luxembourg* », les chambres professionnelles et les fédérations, ceci en fonction des publics cibles et des thématiques.

*(b) Promotion internationale du savoir-faire économique et innovant du Luxembourg*

Au niveau international, le but est de promouvoir une image positive et pertinente du Luxembourg comme terre d'accueil pour des entreprises et investisseurs internationaux qui combleront un besoin du pays, qui correspondent aux critères de développement économique durable du gouvernement et pour lesquels le Luxembourg et son écosystème d'innovation ont une proposition de valeur pertinente à offrir.

Cette promotion se fait conformément à la stratégie de promotion économique adoptée par le Luxembourg Trade and Investment Board (TIB) et en collaboration étroite avec le Ministère de l'économie, les LTIOs et la Chambre de commerce. La promotion de la RDI « made in Luxembourg » se fait en lien étroit avec « *Research Luxembourg* » dans un souci de cohérence et dans le but d'encourager la collaboration d'acteurs économiques internationaux avec les acteurs de la recherche au Luxembourg.

Luxinnovation assure le rôle de chef de file du groupe de travail « communication et marketing » du Trade and Investment Steering Committee (TISC) sous l'égide du TIB. Ce groupe coordonne les efforts de communication et de marketing des acteurs clé de l'économie de manière à assurer la cohérence et l'efficacité de la communication internationale relative à l'économie du pays.

Dans ce cadre, Luxinnovation est chargée d'élaborer et de fournir des supports de communication sur l'économie du pays à vocation générale ainsi qu'à vocation sectorielle et ciblée, ceci en fonction des stratégies de développement économique et de prospection du gouvernement.

Luxinnovation soutient par ailleurs le réseau des Luxembourg Trade and Investment Offices et les Ambassades dans leurs efforts de promotion de l'économie luxembourgeoise.

### ***(c) Promotion de l'écosystème start-up***

Afin de promouvoir et de développer l'écosystème Start-up au niveau national et international, Luxinnovation gère et coordonne la plateforme StartupLuxembourg.com, ceci en coordination avec tous les acteurs clé de l'écosystème start-up luxembourgeois.

### **Art. 4 Durée**

Le présent contrat est conclu avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 48 mois. Il cessera ses effets de plein droit le 31 décembre 2025.

Les contractants conviennent du principe d'une révision du présent contrat au terme des premiers 24 mois d'application, à savoir au 31 décembre 2023. Les pourparlers en vue de cette éventuelle révision seront entamés au second semestre 2023. Dans ce contexte, il est convenu de réaliser une « évaluation à mi-parcours » externe indépendante des activités de Luxinnovation durant le premier semestre 2023 (lancement janvier 2023 et finalisation pour juin 2023).

Au terme du Contrat de Performance, le Conseil de Gérance se réserve le droit d'également réaliser une évaluation externe ex-post.

Au plus tard le 30 juin 2025, des négociations seront amorcées en vue de la prochaine convention pluriannuelle.

Au cas où ces négociations n'aboutiraient pas à la signature d'une nouvelle convention à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, la présente convention est reconduite pour une année sur base des conditions prévues pour l'exercice 2025.

### **Art. 5 Financement**

Les membres accordent à Luxinnovation une contribution financière pluriannuelle lui permettant de mettre en œuvre ses missions, d'atteindre ses objectifs ainsi que ses indicateurs de performance (cf annexe).

La contribution financière pour les années 2022-2025 hors Convention spécifiques pour des activités particulières a été fixée à 52.566.432€. Eu égard à l'intérêt de la réalisation des activités



visées, l'État accorde dans le cadre de la présente convention, dans la limite des moyens budgétaires disponibles et par imputation aux crédits budgétaires dédiés aux ministères de tutelle, une contribution financière de 50.349.490€.

Les contributions financières annuelles des membres s'établissent comme suit :

	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	TOTAL
<b>CONTRIBUTIONS DES MEMBRES - contrat performance</b>	<b>€12.065.000</b>	<b>€13.010.954</b>	<b>€13.500.341</b>	<b>€13.990.137</b>	<b>€52.566.432</b>
<b>Total partenaires publics</b>	<b>€11.555.000</b>	<b>€12.462.516</b>	<b>€12.931.611</b>	<b>€13.400.364</b>	<b>€50.349.490</b>
MECO - Contrat de performance	€10.800.000	€11.679.581	€12.119.707	€12.558.420	€47.157.708
MECO - DG Industries, nouvelles technologies et recherche	€9.100.000	€9.851.454	€10.223.939	€10.592.508	€39.767.901
MECO - DG Promotion Commerce extérieur et investissements	€1.700.000	€1.828.127	€1.895.768	€1.965.911	€7.389.807
MESR - Contrat performance	€755.000	€782.935	€811.904	€841.944	€3.191.783
<b>Total partenaires privés</b>	<b>€510.000</b>	<b>€548.438</b>	<b>€568.730</b>	<b>€589.773</b>	<b>€2.216.942</b>
FEDIL - Contrat performance	€80.000	€86.030	€89.213	€92.513	€347.756
CCGDL - Contrat performance	€380.000	€408.640	€423.760	€439.439	€1.651.839
CMGDL - Contrat Performance	€50.000	€53.768	€55.758	€57.821	€217.347

Les contributions annuelles des membres privés se feront en 2 tranches :

- une première tranche de 60% de la contribution annuelle à verser au plus tard le 1<sup>er</sup> février de cette même année,
- le solde de 40% de la contribution annuelle, après approbation par l'Assemblée générale des comptes révisés de l'exercice précédent et après remise par Luxinnovation des rapports d'activités demandés.

Les contributions annuelles des ministères se feront en 4 tranches : en début de chacun des deux premiers trimestres 30% de la contribution annuelle et en début de chacun des deux derniers trimestres 20% de la contribution annuelle, sauf dispositions légales contraires.

Indépendamment de la contribution financière de ses membres, Luxinnovation pourra rechercher, dans le cadre de ses missions, des financements provenant de tiers (Commission européenne, autres sources publiques et privées, nationales et internationales).

Dans un souci de saine gestion Luxinnovation affectera ses résultats dans un compte « réserve – fonds de roulement » et ce jusqu'à un montant équivalent à 3/12 du total de ses charges annuelles. Le solde sera affecté à une « réserve disponible » pouvant être affectée au financement de Luxinnovation (excédent budgétaire, projet / nouvelle activité, investissements8 spécifiques ...).

## **Art. 6 Engagements de Luxinnovation et des membres**

Luxinnovation s'engage en particulier à :

- mettre en œuvre les mesures adéquates pour atteindre les indicateurs de performance qui traduisent les objectifs pour la période 2022-2025
- fournir toutes les informations nécessaires et utiles pour documenter la gestion efficiente des activités visées,
- informer les membres de tout événement pouvant avoir une incidence sur l'atteinte des indicateurs de performance,
- préparer sur demande d'un des membres, un ou des plan(s) d'action relatif(s) à une ou plusieurs activités spécifiques pour l'année à venir, comprenant des objectifs et indicateurs de performance,

- fournir aux membres, et à tout autre organisme ou particulier dûment mandaté par ceux-ci, les informations demandées dans le cadre des contrôles et des audits,
- participer activement aux activités de contrôle, de suivi et d'évaluation,
- fournir aux ministres de tutelle dans le cadre de l'élaboration du projet de budget de l'Etat pour l'exercice à venir de la mise au point de la programmation financière pluriannuelle, ses prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice budgétaire à venir ainsi que pour les trois exercices subséquents, établies conformément au plan comptable du système européen des comptes. En outre, Luxinnovation s'engage à fournir au moins semestriellement aux ministres de tutelle le décompte des recettes et des dépenses de la période écoulée, établi suivant le même système de classification des comptes.

Les membres s'engagent en particulier à :

- assurer à Luxinnovation leur soutien pour atteindre ses objectifs et remplir ses missions,
- fournir à Luxinnovation les moyens nécessaires pour assumer ses missions de façon pérenne,
- fournir à Luxinnovation les informations utiles pour mettre en œuvre ses activités dans les meilleures conditions,
- veiller à ce que Luxinnovation dispose, outre son siège social, de surfaces de bureaux adéquates,
- faciliter l'accès à des contacts nationaux et internationaux utiles.

#### **Art. 7 Renégociation des objectifs et des indicateurs de performance**

Luxinnovation et les membres pourront renégocier les contributions financières, les objectifs et les indicateurs de performance si les conditions de réalisation et la réalisation de la présente convention sont gravement compromises ou si les membres décident à l'unanimité de revoir les objectifs avant la fin de la présente convention.

#### **Art. 8 Confidentialité**

Luxinnovation et les membres s'engagent à respecter, ainsi qu'à faire respecter par leurs employés, le caractère confidentiel des données et informations, notamment concernant les activités des entreprises, des organismes de recherche publics et privés et des acteurs nationaux de la recherche et de l'innovation, auxquelles ils auront accès dans le cadre de l'exécution des missions visées par la présente convention.

#### **Art. 9 Rapports**

Luxinnovation remettra aux membres au 1<sup>er</sup> mars de chaque année un rapport sommaire (maximum 15 pages) résumant les activités de l'année précédente et les performances de Luxinnovation.

La mesure de ces performances (avancement de Luxinnovation vis-à-vis de l'atteinte de ses objectifs stratégiques), se fera suite à la mise en place d'un système de monitoring reprenant tant des indicateurs quantitatifs que qualitatifs (conformément au chapitre Monitoring de la Stratégie de Luxinnovation). Les indicateurs quantitatifs cibles sont annexés au présent Contrat de Performance.

Le rapport sommaire pourra être complété par des annexes supplémentaires. Le rapport est validé annuellement lors de l'Assemblée générale de Luxinnovation par les membres (avec le rapport d'activité et les comptes annuels). Le rapport sommaire de l'année 2025 fera figure de rapport final et couvrira les résultats de l'ensemble de la période 2022-2025 (maximum 25 pages). Le rapport final comprendra une mesure des performances réelles, une description sommaire des activités réalisées ainsi qu'une analyse critique des résultats et des objectifs atteints.

Les membres étudieront ensemble avec Luxinnovation les progrès réalisés par rapport aux objectifs de performance du tableau annexé à la présente convention sur base desdits rapports sommaires et final. Si des écarts jugés significatifs sont constatés entre les résultats obtenus et les objectifs fixés, des mesures correctives éventuelles seront élaborées conjointement et mises en œuvre.

#### **Art. 10 Inexécution, retards ou défaillances**

Luxinnovation signale sans délai aux membres, en leur fournissant toutes précisions utiles, tout événement susceptible de porter préjudice à l'exécution de la présente convention. Luxinnovation et les membres fixent d'un commun accord les mesures à prendre.

#### **Art. 11 Modification de la convention**

Toute modification à la présente convention et son annexe nécessite l'accord des membres et de Luxinnovation et fera l'objet d'un avenant.

**Art. 12 Droit applicable et juridiction compétente**

La présente convention est soumise au droit luxembourgeois et tout litige en relation avec la présente convention est de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 13 Dispositions finales**

Le numéro de référence attribué à la présente convention est LXI/CP5 2022-2025.

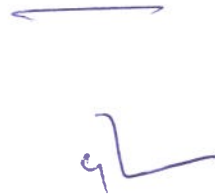
Fait à Luxembourg, le **18 FEV. 2022**..... en autant d'exemplaires que de parties.

Pour Luxinnovation GIE



Mario Grotz  
Président

Pour l'État, représenté par le Gouvernement,



Franz Fayot  
Ministre de l'Économie



Sasha Baillie  
CEO



Lex Delles  
Ministre des Classes moyennes et du Tourisme



Claude Meisch  
Ministre de l'Enseignement supérieur et  
de la Recherche

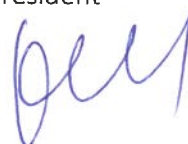


Pour la Chambre de Commerce  
Luc Frieden  
Président



Pour la Chambre des Métiers  
Tom Oberweis  
Président

Pour la Fedil – The Voice of Luxembourg's Industry  
Michèle Detaille  
Président



## Annexe

Objectifs, activités et groupes-cibles de Luxinnovation		KPI	Description des analyses qualitatives
<b>1. Soutien aux entreprises dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la transformation digitale</b>			
1-a	Nombre de projets soumis dans le cadre d'une demande de financement RDI national et accompagnés par Luxinnovation	300 sur 4 ans + Analyse qualitative	Ce KPI sera complété par l'analyse de certains indicateurs comme la part de projets publics-privé dans les projets R&D accompagnés, la part des primo-accédants, la part des projets en faveur de l'environnement et la part des demandes réalisées par des start-ups, etc.
1-b	_____ dont nombre de demandes de financement sur base de la loi Environnement	30 sur 4 ans + Analyse qualitative	
1-c	Nombre de projets soumis dans le cadre d'une demande de financement Fit4 et accompagnés par Luxinnovation (excluant les programmes soutenant la création d'entreprise Fit4Start)	800 sur 4 ans + Analyse qualitative	Les demandes fit4 accompagnées par Luxinnovation seront analysées par secteurs, par type d'aide, par sujet, etc.
1-d	_____ dont nombre de projets portés par des entreprises artisanales	270 sur 4 ans + Analyse qualitative	
1-e	Nombre de projets soumis dans le cadre d'une demande de financement RDI européen et accompagnés par Luxinnovation	400 sur 4 ans + Analyse qualitative	Ce KPI devra être mis en perspective de la totalité des dossiers soumis au niveau national comme au niveau européen. L'analyse sera aussi réalisée à travers plusieurs indicateurs comme le taux de succès des entreprises Luxembourgeoises, la part des entreprises luxembourgeoises dans ces programmes, etc.
1-f	Retour financier national issu des participations luxembourgeoises dans les programmes-cadres de recherche et de développement technologique (PCRD)	130 (en mio €)	
1-g	_____ dont secteur privé (entreprises)	42	
1-h	Taux de succès du Luxembourg supérieur au taux de succès moyen des états membres de l'UE	Tx Lu > Tx UE	
1-i	Nombre d'entreprises accompagnées par les Clusters dans leur projet d'innovation	400 par an + Analyse qualitative	
			Analyses qualitatives des échanges avec les entreprises afin d'anticiper l'évolution des secteurs dans le temps, et leurs besoins respectifs.

1-j	Nombre d'entreprises industrielles accompagnées par le DIH concernant leur transformation digitale	240 sur 4 ans + Analyse qualitative	Analyses qualitatives des échanges avec les entreprises afin d'anticiper l'évolution des secteurs dans le temps, et leurs besoins respectifs.
1-k	Augmentation de la maturité digitale des entreprises bénéficiant des services DIH	+25% de leur maturité + Analyse résultats DMA	Les résultats des "digital maturity assessments" seront analysés pour mettre en avant les besoins des entreprises par rapport aux services fournis par l'agence.
<b>2. Soutien et encouragement à la création et l'attraction de nouvelles entreprises innovantes à Luxembourg</b>			
2-a	Nombre de participations au programme Fit4Start	140 sur 4 ans + Analyse des participants	L'écosystème Startup sera suivi au travers d'analyses plus poussées comme par exemple un questionnaire à la suite d'une participation au Fit4Start, une analyse des startups accompagnées par rapport à tout l'écosystème, etc.
2-b	Nombre de nouvelles startups incorporées au Luxembourg et accompagnées par Luxinnovation.	160 sur 4 ans + Analyse qualitative	
2-c	Nombre de "soft landing" d'investisseurs étrangers, physiques ou virtuels, réalisés par les équipes de Luxinnovation en collaboration avec l'ensemble des acteurs du réseau Trade and Invest	200 sur 4 ans + Analyse qualitative	L'origine et la pertinence des opportunités sera analysée, y compris celles passant par les plateformes "startupaluxembourg" et "tradeandinvest"

<b>3. Soutien au développement d'une économie compétitive et durable et à la numérisation de l'économie en identifiant les opportunités moyennant l'innovation et en facilitant des projets collaboratifs public-privé en matière d'innovation</b>			
3-a	Nombre de projets "flagship" contribuant à au moins un des "objectifs de développement durable" implémentés avec succès	5 sur 4 ans + Suivi des projets	L'avancement des propositions de projets flagships sera monitoré au cours du temps, tout comme les résultats des projets flagships implémentés avec succès.
3-b	Nombre de notes de recommandations	5 sur 4 ans + Suivi des recommandations	L'avis des stakeholders sera capté. Celui-ci permettra d'apprécier sa pertinence.
<b>4. Noyau de connaissances liées à l'innovation</b>			
4-a	Indicateurs mesurant l'impact et la performance des pages de partage de connaissances présentes sur le knowledge hub de Luxinnovation	Indicateur quantitatif à déterminer 6 mois après lancement Knowledge Hub + Analyse qualitative	L'avis des stakeholders internes et externes sera capté à travers la mise en place d'un questionnaire. Celui-ci permettra au visiteur d'apprécier le contenu, mais aussi de présenter ses besoins.
4-b	Nombre d'études et d'analyses de marché pertinentes d'un intérêt pour le développement économique du Luxembourg à la pointe de l'innovation (e.g. mappings, key insights, etc.)	60 pour 4 ans + Analyse qualitative	

4-c	Nombre de listes de prospection à destination de l'activité de prospection internationale	64 pour 4 ans	
4-d	Nombre de rapports issus de la veille stratégique (e.g. rapport market trends, bulletin de veille, etc.)	8 sur 4 ans + Analyse qualitative	
<b>5. Promouvoir le « savoir-faire » économique et innovant du Luxembourg au niveau national et international et faire connaître les services de Luxinnovation</b>			
5-a	Indicateurs mesurant l'impact et la performance des actions de marketing et communication au niveau national et international (visibilité, engagement, conversion, rétention)	Indicateurs quantitatifs à déterminer 6 mois après lancement Plateforme Unifiée + Analyse qualitative	Les indicateurs suivis permettront de mieux cibler les destinataires de nos actions de marketing et de communication.